



PROCES-VERBAL SEANCE DU 2 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet, à dix-huit heures trente,
le conseil municipal de la commune de LOGONNA-DAOULAS,
dûment convoqué s'est réuni en salle du conseil,
sous la présidence de Fabrice FERRE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 21 juin 2024

Présents : Fabrice FERRE, Margaux LEFEUVRE, Yves GUIGNOT, Gilles CALVEZ, Michel LE BRAS, Josiane LE MOIGNE, Sylvie PETEAU, Nadège GUILLIER, Sophie DENIS, Dany SEZNEC, André KERAUTRET, Françoise DAUTREME, Jean Luc CARIOU, Marie-Hélène MEVEL

Excusés avec procuration : Frédérique DAVID donne procuration à Fabrice FERRE, Séverine QUILLEVERE donne procuration à Nadège GUILLIER, André POSTEC donne procuration à Yves GUIGNOT, Marc Antoine DERENNE donne procuration à Gilles CALVEZ

Secrétaire de séance : André KERAUTRET

Fabrice FERRE procède à l'appel nominal des membres du Conseil municipal. Le quorum étant atteint, le conseil peut débiter.

Le PV du 22 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- Attribution des subventions aux associations (DCM202431)
- Demande de subvention au titre du fonds exceptionnel d'accompagnement des collectivités de Bretagne touchées par la tempête CIARAN-Finistère (DCM202432)
- Demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) – installation de récupérateurs d’eau de pluie au stade de Beg Avel (DCM202433)
- Demande de subvention à l’Office Français de la Biodiversité (OFB) – installation de mouillages innovants à Penfoul (DCM202434)
- Projet de rétrocession de la parcelle cadastrée AT0021 (DCM202435)
- Présentation du rapport du Sivuric
- *Affaires diverses – informations*

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS **(DCM202431)**

Monsieur Gilles CALVEZ, adjoint au Maire, présente le travail effectué par la commission Culture-associations-sport-loisirs-animations et patrimoine afin d'effectuer les arbitrages annuels concernant l'ensemble des demandes de subvention déposées par des associations locales ou extérieures à LOGONNA-DAOULAS. Les critères d'attribution sont liés à la notion d'intérêt général, au caractère non-marchand des activités, à l'intérêt direct pour les habitants de la commune, au nombre d'adhérents, au respect de la neutralité politique et confessionnelle. Il est à souligner que l'aide de la Commune ne consiste pas forcément en un financement. Il peut s'agir aussi de locaux mis à disposition, d'intervention du personnel communal, de relais de communication par le bulletin municipal, du soutien logistique...

Le montant total des subventions proposé au vote s'élève à 30 207,00 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L 2311-7,

VU la délibération du conseil municipal en date du 21 mars 2024 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2024,

VU les propositions de la commission associations-sport-loisirs-culture-animations et patrimoine qui s'est tenue le 17 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour, Marie Hélène MEVEL et Françoise DAUTREME ne prenant pas part au vote)

DECIDE d'attribuer et de verser les subventions aux associations selon le détail ci-après

ASSOCIATIONS DE LOGONNA			
CULTURE - LOISIRS	Attribution 2023	Souhait 2024	Proposition 2024
ASAMBLES	200,00	200,00	200,00
AMICALE LAIQUE DAOULAS/LOGONNA	500,00	500,00	500,00
ASSO PARENTS D'ELEVES	300,00	1 200,00	600,00
BIBLIOTHEQUE	1 000,00	2 500,00	1 000,00
CHARNAVAL	1 200,00	2 800,00	2 000,00
DIXIE JAZZ	300,00	1 150,00	1 150,00
LOGADO	16 885,00	15 299,00	15 299,00
LOG'A RYTHMES	110,00	300,00	200,00
LE P'TIT CINE		350,00	350,00
LA MOULINETTE		1000,00	500,00
RIBIN à Logonna	300,00	300,00	300,00
SOUS TOTAL CULTURE – LOISIRS	20 795,00 €	25 599,00 €	22 099,00 €

SPORT - NAUTISME	Attribution 2023	Souhait 2024	Proposition 2024
ARCHERS LOGONNAIS	250,00		250,00
FAR (Football associatif de la Rade)	1 400,00	1 400,00	1 400,00
Société de chasse de Logonna	100,00	200,00	100,00
SOUS TOTAL – SPORT-NAUTISME	1.750,00 €	1 600,00 €	1 750,00 €

PATRIOTIQUES	Attribution 2023	Souhait 2024	Proposition 2024
AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES	50,00		50,00
ASSO ANCIENS COMBATTANTS	100,00	100,00	100,00
ASSO OFFICIERS MARINIERS	50,00		50,00
SOUS TOTAL – ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES	200,00 €	100,00 €	200,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES			
CULTURE - LOISIRS	Attribution 2023	Souhait 2024	Proposition 2024
CHORALE KAN AR VAG	50,00		50,00,
UNIS-SONS	110,00	300,00	140,00
SOUS TOTAL CULTURE – LOISIRS	160,00 €	300,00 €	190,00 €

SPORT	Attribution 2023	Souhait 2024	Proposition 2024
AAPPMA (pêche et protection milieux aquatiques)	100,00		100,00
ASSO SPORTIVE DU COLLEGE DE COAT-MEZ	230,0	250,00	230,00
CYCLO CLUB DAOULAS			110,00
ELORN HANDBALL	160,00	400,00	110,00
JUDO CLUB CANTON DE DAOULAS		500,00	150,00
TENNIS DE TABLE LOPERHETOIS		250,00	50,00
WUSHU ELORN		50,00	110,00
CAMFROUT VTT NATURE		928,00	928,00
SOUS TOTAL – SPORT	490,00 €	2 378,00 €	1 788,00 €

SOUTIEN, LUTTE CONTRE LA PRECARITE, AIDE HUMANITAIRE, MALADIES ET DIVERS...	Attribution 2023	Souhait 2024	Proposition 2024
ADMR DE LA RADE			300,00
AMICALE DON DU SANG PAYS DE DAOULAS - LE FAOU		100,00	100,00
A VOS SOINS - LE MARSOINS		3 000,00	1 500,00
FRANCE ADOT		100,00	100,00
FRANCE ALZHEIMER 29			100,00
LA RECYCLERIE RIBINE		500,00	480,00
ROULE MA YOUN		300,00	300,00
SECOURS CATHOLIQUE	500,00	500,00	500,00
SECOURS POPULAIRE	800,00	800,00	800,00
Sous-total Humanitaire, Santé, Social	1 300,00 €	5 300,00 €	4 180,00 €
TOTAL ASSOCIATIONS EXTERIEURES	1 950,00 €	7 978,00 €	6 158,00€
TOTAL GENERAL	24 695,00 €	35 277,00 €	30 207,00 €

Marie Hélène MEVEL et Françoise DAUTREME en tant que membre du bureau d'une association concernée, ne souhaitent pas prendre part au vote.

Gilles CALVEZ précise que les associations dont les dossiers n'étaient pas complets ne se voient pas attribuer de subventions. Une commission se réunira à nouveau à l'automne, il sera alors possible pour ces dernières de représenter leurs dossiers à cette occasion.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS EXCEPTIONNEL D'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES DE BRETAGNE TOUCHEES PAR LA TEMPETE CIARAN-FINISTERE (DCM202432)

La tempête Ciaran a récemment causé d'importants dégâts le long notamment du sentier côtier bordant le territoire de Logonna Daoulas. Plusieurs arbres sont tombés, le sol s'est érodé par endroits, et de nombreux panneaux de signalisation ont été détériorés. Ces dommages compromettent non seulement la sécurité des usagers mais aussi la préservation du patrimoine naturel.

L'entretien et la réhabilitation de ce sentier sont prioritaires pour la commune, mais ces travaux doivent être réalisés de manière respectueuse de l'environnement, en suivant les recommandations de spécialistes en gestion côtière et en érosion.

Par ailleurs, de nombreux panneaux de signalisation ont été sévèrement endommagés, mettant en péril la sécurité routière et la fluidité de la circulation au sein de notre collectivité. Ces dégâts concernent particulièrement les panneaux de direction, de signalisation routière et de sécurité.

Le dossier de financement présenté a pour objet :

1. **Élagage et enlèvement des arbres tombés** : Pour sécuriser le sentier et prévenir de futurs risques de chutes d'arbres.
2. **Réparation et stabilisation du sol érodé** : Pour maintenir l'intégrité du sentier et éviter une dégradation supplémentaire.
3. **Rénovation des panneaux signalétiques** : Pour garantir une information claire et sécurisée pour les usagers.

Travaux envisagés

Travaux envisagés	
Désignation	Montant HT
Travaux de sécurisation - élagage	17 762.00
Remplacement des panneaux de signalisation	2 499.00
Total	20 261.00

Plan de financement de l'opération

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Etat ☐ DSEC ☐ Autres (à préciser)	20 261.00	55%	11 143.55
Région			
Département		24.6%	5 000.00
Autres financements publics (à préciser)			
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)			
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		20.4%	4 052.00
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	20 261.00	100%	20 261.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer un dossier pour l'obtention de la subvention pour l'opération citée ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA) - INSTALLATION DE RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE AU STADE DE BEG AVEL (DCM202433)

Yves GUIGNOT, adjoint au Maire, rappelle que le projet d'installation d'un système de récupération des eaux de pluie au stade de Beg Avel est une initiative visant à préserver la qualité de nos installations sportives tout en respectant les enjeux environnementaux et économiques actuels.

Le projet consiste à installer deux cuves de 4000 litres chacune, destinées à récupérer les eaux de pluie provenant des toitures de nos vestiaires. Ces cuves seront enterrées afin de ne pas gêner la circulation des joueurs et du public. Une pompe mobile immergée sera également mise en place pour alimenter notre système d'arrosage.

Les principaux objectifs de ce projet sont les suivants :

1. Assurer la survie du gazon en cas de sécheresse prolongée sans recourir à l'eau potable du réseau.
2. Maintenir la qualité des terrains, notamment en période estivale, pour garantir des conditions optimales de jeu.

Le stade de Beg Avel comprend deux terrains : l'un est éclairé et principalement utilisé pour les entraînements, tandis que l'autre est réservé aux compétitions. Le système de récupération des eaux de pluie sera particulièrement bénéfique durant l'été, période pendant laquelle la pelouse nécessite une attention particulière.

Travaux envisagés

Travaux envisagés	
Désignation	Montant HT
Confection d'un système d'assainissement	14 372.00
Cuve de récupération des eaux de pluie	4 136.00
Total	18 508.00

Plan de financement de l'opération

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
FAFA	18 508.00	80%	14 806.40
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		20%	3 701.6
TOTAL (coût de l'opération H.T.)	18 508.00	100%	18 508.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à déposer un dossier pour l'obtention de la subvention pour l'opération citée ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE (OFB) - INSTALLATION DE MOUILLAGES INNOVANTS A PENFOUL (DCM202434)

Yves GUIGNOT, adjoint au Maire, présente à l'assemblée le dossier de demande de subvention relatif au projet de mouillages écologiques au Port de PENFOUL.

Le coût total des travaux s'élève à 5 750,00 € H.T soit 6 900.00 C T.T.C.

L'étude de financement du projet montre que celui-ci pourrait être éligible au dispositif de financement au titre du plan de relance « restauration écologique en mer » porté par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) qui viendrait en complément de l'autofinancement de la commune.

A cet effet, il sollicite donc l'autorisation au conseil municipal de transmettre un dossier de demande pour l'obtention de la subvention près de l'Office Français de la Biodiversité, délégation de façade Atlantique 16 quai de la Douane 29200 Brest.

Plan financier indicatif et théorique inscrit au dossier de demande de subvention :

Financeurs	Dépenses HT	Taux sollicité	Montant sollicité
OFB	5 750,00 €	80,00 %	4 600,00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage	5 750,00 €	20,00 %	1 150,00 €
TOTAL (coût de l'opération HT.)	5 750,00 €	100,00%	5 750,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à déposer un dossier pour l'obtention de la subvention pour l'opération citée ci-dessus.

Yves GUIGNOT expose que des études ont été réalisées afin d'estimer l'intérêt de ces installations à cet endroit (présence de maerl). Une opération du même type a déjà été réalisée à Moulin Mer.

PROJET DE RETROCESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AT0021 (DCM202435)

Gilles CALVEZ, adjoint au Maire, expose que la commune de LOGONNA DAOULAS est propriétaire de la parcelle AT0021 située à Larvor d'une contenance de 2323 m².

Cette parcelle est située en zone NS.

Vu la délibération DCM202404 en date du 31 janvier 2024 autorisant le Maire à publier l'offre de vente de ladite parcelle,

Vu la saisine des services des Domaines en date du 18 juin 2024,

Une unique offre d'achat ayant été reçue, il est proposé d'accepter de rétrocéder la parcelle AT0021 au prix de 1.00 euro du m².

Les frais afférents à cette mutation seront à la charge exclusive de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la vente de cette parcelle communale cadastré AT0021 au prix de 1.00 euro le m².
- **AUTORISE** le Maire à entreprendre les formalités nécessaires et à signer tout acte et pièces se rapportant à la rétrocession de ce délaissé communal.

PRESENTATION DU RAPPORT DU SIVURIC

Michel LE BRAS regrette le manque d'éléments de comparaison avec des structures équivalentes. Ce rapport est interne à la structure.

Nadège WEREY explique que la situation financière du SIVURIC ne permettait pas de faire appel à une structure extérieure pour la réalisation d'un audit, bien que cela aurait un intérêt certain.

Sur l'exercice 2023, il est à noter une légère baisse du nombre de repas servis suite à l'arrêt de plusieurs structures. Constat d'une concurrence importante du secteur privé.

Développement de nouvelles prestations : exemple du repas des Anciens à Logonna Daoulas.

A ce jour les parents d'élèves ne font remonter aucune plainte sur la qualité des repas servis. Ces derniers se sont vus invité à des repas tests.

Michel LE BRAS note une augmentation de la qualité mais un manque de convives.

Nadège WEREY confirme et exprime le souhait de développer environ 200 repas /jours.

Séance clôturée à 20h00

Informations diverses

Les travaux du Tiers lieu se poursuivent (objectif étanchéité avant fin du mois de juillet).

Rue de Kerliver : actuellement en attente de bandes de pépite pour finaliser. Mise en place d'un dispositif temporaire.

Trottoirs Rulliver ne seront pas traités avant l'été.

Achat d'une épareuse validé.

Lotissement de Kerjean : enduits à venir.

Sentiers : sécurisation non terminée en cours.

Finistère habitat : en attente / recherche d'une MOE

Aménagement route du Bendy / Véloroute départementale

- Le département se chargera de la partie véloroute
- Commune projet de mobilité vélo vers le bendy et le yelen

Le Maire

Le secrétaire de séance

Fabrice FERRE

André KERAUTRET

Gilles CALVEZ	Margaux LEFEUVRE	André POSTEC	Yves GUIGNOT	Dany SEZNEC
Sylvie PETEAU	Sophie DENIS	Frédérique DAVID	Nadège GUILLIER	Josiane LE MOIGNE
Michel LE BRAS	André KERAUTRET	Marc Antoine DERENNE	Marie-Hélène MEVEL	Françoise DAUTREME
Jean-Luc CARIOU	Séverine QUILLEVERE			